



Fumer dans sa voiture

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 31 janvier 2007

Une personne peut-elle fumer à l'intérieur de sa voiture garée dans l'enceinte d'un établissement scolaire ? Merci

Réponse :

- Dans l'enceinte d'un établissement scolaire, à l'exception des domiciles d'habitation (logement du gardien, logements de fonction) il est totalement interdit de fumer.
- Le véhicule individuel est bien privé, mais il n'est pas un domicile ; il y est donc interdit de fumer.